



S.M.E.A. de la Basse-Limagne

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
 Reçu en préfecture le 27/03/2023
 Publié le
 ID : 063-256300187-20230323-2023_03_15-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

Comité Syndical du
23/03/2023

Etaients présents : Voir liste jointe.

Objet : BUDGET PRINCIPAL « EAU » : Adoption du compte administratif 2022

Délibération
n° 2023-03-15

Le Comité Syndical, sous la présidence de Monsieur Guillaume DAUPHANT, 1^{er} vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur René LEMERLE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Date de convocation :
09/03/2023

Nombre de membres
en exercice : 87
 Nombre de membres
présents : 44
 Nombre de suffrages
exprimés : 53

VOTE :
 Pour : 53
 Contre : 0
 Abstention : 0

Secrétaire de
séance :
Agathe DEMAS

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 2 765 427,89	G 4 369 129,03	G-A 1 603 701,14
	Section d'investissement	B 6 491 489,85	H 5 611 236,55	H-B -880 253,30
		+	+	

REPORTS DE L'EXERCICE N-1		C	I
Report en section d'exploitation (002)	(si déficit)	0,00	3 010 021,42 (si excédent)
Report en section d'investissement (001)	(si déficit)	0,00	245 253,09 (si excédent)
		=	=

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 9 256 917,74	Q= G+H+I+J 13 235 640,09	=Q-P 3 978 722,35

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	2 844 640,42	L	220 711,94
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	2 844 640,42	= K+L	220 711,94

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 2 765 427,89	= G+I+K 7 379 150,45	4 613 722,56
	Section d'investissement	= B+D+F 9 336 130,27	= H+J+L 6 077 201,58	-3 258 928,69
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 12 101 558,16	= G+H+I+J+K+L 13 456 352,03	1 354 793,87

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

2°- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**FAIT & DELIBERE, les mêmes
 Jour, mois et an que ci-dessus.
 Le Président,
 René LEMERLE**

